



TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

En chiffres | 2012

Le mot de la présidente | Brigitte Vidard

Avec 3 453 requêtes enregistrées en 2012, le tribunal administratif de Nîmes a maintenu une activité intense, même si ce nombre est en recul de près de 15 % par rapport à l'an dernier. Dans un contexte moins marqué par les procédures d'urgence, les contentieux de l'urbanisme et du séjour des étrangers sont restés prédominants. Celui du revenu de solidarité active (RSA) est pour

sa part en forte croissance. Avec 3 556 affaires jugées, le tribunal a réduit le nombre des affaires en instance, dont une trentaine seulement a plus de deux ans au 31 décembre. Magistrats et agents de greffe se sont mobilisés pour mener à bien un travail de fond sur les dossiers les plus anciens et préserver des délais de jugement conformes aux attentes légitimes des

justiciables. Lisibilité et équité des procédures, clarté et effectivité des décisions sont au cœur de leurs préoccupations. En privilégiant les échanges avec ses principaux interlocuteurs, notamment par le biais de rencontres organisées dans ses locaux, le tribunal a pris la mesure des attentes qu'il suscite en matière de compréhension et d'expression de la règle de droit.

Nombre d'affaires jugées

en 2012

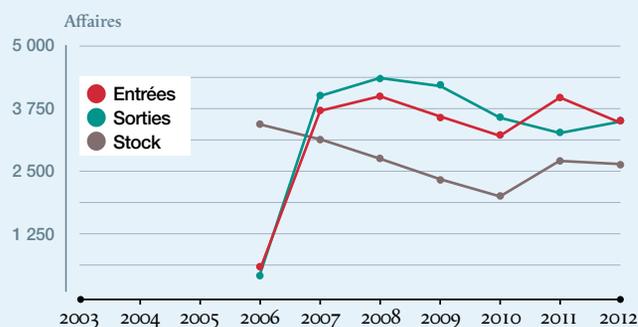


Délai prévisible moyen

de jugement en 2012



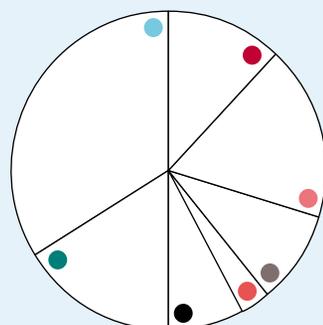
Nombre d'affaires en données nettes* depuis 2003



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.

Origine

Répartition des affaires jugées en 2012 par type de contentieux



- 12 % Contentieux fiscal
- 17,8 % Étrangers
- 9,6 % Fonction publique
- 2 % Logement
- 8,7 % Police
- 16,1 % Urbanisme et aménagement
- 33,8 % Autres matières

Les contentieux spécifiquement identifiés sont les plus représentés en moyenne nationale.

Délai prévisible moyen de jugement depuis 2003

